

L'an deux mille vingt-quatre et le **30 JUILLET à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT.
Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Roger Ribollet
Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Franck RAMPON, Gaëlle LABALME, Elise AUCLAIR-BURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **8**

Date de la convocation : 26 juillet 2024

Date d'affichage : 26 juillet 2024

Ce conseil municipal se tient à la suite du constat d'absence de quorum lors du conseil municipal du vendredi 26 juillet 2024. Le quorum n'est donc pas exigé pour ce conseil.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pierre BAILLY-BECHET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Règlements cantine et garderie
- Convention pour la BAL Papillons
- Convention avec un vétérinaire
- Modification du tableau des emplois
- Demande de subvention DETR pour la sécurisation de l'accès école

Délibérations :

N 24 Règlements cantine et garderie

M. le Maire rappelle les évolutions de tarif et d'organisation concernant la cantine et la garderie.

En conséquence il y a lieu de revoir les règlements.

Ceux-ci sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte les règlements Cantine et Garderie,**
- **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N 25 - Convention pour la BAL Papillons

M. le maire rappelle que la boîte aux lettres Papillons a pour objectif de libérer le plus tôt possible, la parole des enfants victimes de violences, quelles qu'elles soient.

La boîte aux lettres avait été mise en place puis retirée faute de disponibilité d'un référent.

Elise Auclair qui n'aura plus d'enfant à l'école à la rentrée 2024 se propose d'être la référente Papillons et de suivre les formations correspondantes.

Le coût du dispositif est de 125 € pour l'année.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve la signature de la convention avec l'association les Papillons.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.**

N 26 - Convention avec un vétérinaire

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L.211-22 du Code rural et de la pêche maritime, les maires ont l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Compte tenu d'une prolifération de chats il est proposé de réaliser une campagne de capture et de stérilisation de chats errants.

La commune informera au préalable la population.

Les captures se feront en utilisant des méthodes respectueuses de l'animal et de la réglementation en vigueur.

Les chats seront capturés et emmenés au cabinet vétérinaire pour stérilisation. Ils seront identifiés par une encoche sur l'oreille gauche.

Les chatons capturés seront emmenés à la fourrière.

Pour cela une convention avec la SELARL de Vétérinaires Champ Huguet, située à Saint Didier sur Chalaronne est proposée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation d'une campagne de stérilisation de chats errants.
- **AUTORISE M. le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette délibération**

N 27 - Modification du tableau des emplois

M. le Maire rappelle la décision de gérer la garderie périscolaire en direct et la nécessité d'avoir deux personnes lors des périodes avec le plus d'enfants.

Il est proposé de créer un poste supplémentaire de 2 heures par jour d'école pour la garderie.

M. le Maire rappelle que les effectifs d'enfants à la cantine sont importants et qu'il est nécessaire d'avoir deux personnes en permanence pour assurer le service et la surveillance.

Il est proposé la création d'un poste de 1 heure par jour d'école pour la cantine.

Le tableau des emplois proposé est le suivant :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi autorisés par l'organe délibérant
Service Technique	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques 35 heures par semaine Grade : adjoint technique principal 1ère classe adjoint technique principal 2ème classe adjoint technique Fonction agent polyvalent
Service Administratif Secrétaire de mairie<2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs 35 heures par semaine Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur Fonction de secrétaire de Mairie
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi autorisés par l'organe délibérant

Atsem	1	Agent territorial spécialisé Grade : A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe 28,80/35 ^{ème} semaine Fonction ATSEM
Entretien des locaux ménage	1	Cadre d'emplois Adjoint Technique Grade : adjoint technique principal 1 ^{ère} classe adjoint technique principal 2 ^{ème} classe adjoint technique 18 h /35 ^{ème} semaine
Adjoint d'animation	1	Animation Cantine et Garderie Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 24,85/35 ^{ème} semaine Fonction Adjoint animation
Adjoint d'animation	1	Animation garderie Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 6,3/35 ^{ème} semaine Fonction Adjoint animation
Adjoint d'animation	1	Animation cantine Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 3,15/35 ^{ème} semaine Fonction Adjoint animation

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE la modification du tableau des emplois**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N 28 - Demande de subvention DETR/DSIL pour la sécurisation de l'accès école

M. le Maire rappelle le projet de sécuriser l'accès à l'école, garderie et mairie avec la mise en place d'un visiophone.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Etat	40 %	4 000 € HT
Auto-financement	60 %	6 000 € HT
Total		10 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte l'opération de sécurisation de l'accès école garderie mairie,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**

➤ **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération**

Rapport des commissions

Social

Une Mutuelle de la Région sera opérationnelle en septembre.

Communication / services aux habitants

Réunion publique le dimanche 22 septembre à 10h30 sur les projets de la commune et la mise en place de l'apport volontaire pour les ordures ménagères. Paul Ferré, président du SMIDOM sera présent.

Urbanisme

RAS

Bâtiments communaux

RAS

Finances

RAS

Questions / informations diverses

Aucune

La séance est levée à 21h25.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 20 septembre à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Pierre BAILLY-BECHET



Le maire,

Dominique VIOT

